



REPUBLICQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

VILLE DE TRILPORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*SESSION ORDINAIRE
Séance du 27 janvier 2021*

**N°2021/09 : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT –
FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES – HANDICAP JEUNESSE 2020 –
CAF**

L'an deux mille vingt et un le mercredi 27 janvier à 16h00, les membres du conseil municipal de la commune de Trilport, se sont réunis salle des fêtes, sur une convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 20 janvier 2021

Etaient présents : 23

Mesdames, messieurs Jean-Michel MORER, Michel EBERHART, Françoise VASSELON, Joaquim DA CRUZ, Annick PANE, Gérard MORAUX, Manuel MEZE, Laure SEVAT, Carole CARDOSO, Denise GONON, Iphigénie ANGEBAULT, Séverine HEBERT, Jocelyne SERDOS, Cécile LAROYE, Francine BERTHAUX, Sébastien LASCOURREGES, Stide MARQUEZ, Camille FASSI, Emmanuel FONKING, Nadège ABBADIE, Azdine RAMDAN, Geneviève CAIN, Birgit SCHRUFER

Pouvoirs : 5

Monsieur Philippe RIERA à madame Geneviève CAIN, monsieur Eric KRAEMER (présent et votant en son nom propre à partir de 16h50) à madame Nadège ABBADIE, monsieur Jonathan LOZACH à madame Iphigénie ANGEBAULT, madame Tiphaine TOKPAN à madame Geneviève CAIN, madame Fathia BEN MABROUK à monsieur Manuel MEZE

Absents excusés : 1

Monsieur Ange AMBROSIO

Mme Annick PANE a été élue secrétaire de séance

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

VU l'avis de la commission Services aux citoyens, administration générale, finances et intercommunalité en date du 18 janvier 2021 ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20210127-2021-09DEL-DE
Date de télétransmission : 03/02/2021
Date de réception préfecture : 03/02/2021

La ville, dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion pour la période 2018 à 2022 et de l'appel à projet de la CAF, avait déposé un dossier pour son ensemble des ALSH de Trilport pour le projet « Renfort encadrement ».

Ce projet a fait l'objet d'un avis favorable de la Caf de Seine-et-Marne. C'est ainsi que par décision en date du 8 décembre 2020 la commission d'Action Sociale après délibération a accordé une subvention au titre de l'année 2020 d'un montant de 22 560,00€.

Cette décision a été notifiée le 24 décembre dernier à la ville de Trilport accompagnée de la convention d'objectifs et de financement – fonds publics et territoires – handicap jeunesse 2020.

Cette convention fixe les objectifs et les obligations de la Ville et de la CAF. Elle détermine en conséquence le cadre d'intervention et les conditions de sa mise en œuvre, fixe les engagements réciproques entre les cosignataires.

Le paiement de la subvention et les conditions de son versement sont fixés dans la convention.

Le paiement est octroyé en fonction des pièces justificatives produites au plus tard le 30 juin N+1. Au vu des justificatifs produits, un ajustement du droit pourra être effectué si :

- La subvention octroyée dépasse 80% du coût du projet,
- L'ensemble des recettes (financement octroyée par la branche Famille, subventions des autres partenaires, fonds propres, ...) excède 100% du coût total du projet.

La convention a été signée le 21 décembre 2020 par la directrice de la CAF.

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

DECIDE :

D'autoriser M. le Maire à signer la convention, tout document y afférent et ses éventuels avenants.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Document transmis par voie électronique à la Sous-Préfecture de MEAUX

Le

Publié le **03 FEV. 2021**

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,

 Jean-Michel MORER

Accusé de réception en préfecture
 077-217704758-20210127-2021-09DEL-DE
 Date de télétransmission : 03/02/2021
 Date de réception préfecture : 03/02/2021